



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 13 décembre 2018

**Objet de la délibération**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES "RIVES DU BLAVET" ET NOUS AUSSI"**

Le treize décembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Julian PONDAVEN, Caroline BALSSA, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Yves GUYOT à Julian PONDAVEN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Frédéric TOUSSAINT à Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO à Philippe PERRONNO, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BARJONET MOY Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2018.12.003****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES "RIVES DU BLAVET" ET NOUS AUSSI"****Rapporteur : André HARTEREAU**

Les associations désignées dans les tableaux ci-dessous sollicitent des aides financières dans le cadre de leurs manifestations respectives organisées durant le second semestre 2018.

Il est proposé l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

**VIE ASSOCIATIVE**

Bénéficiaires	Libellé / Action	Montant
Les Rives du Blavet	Prise en charge de la location de la salle du Vallon Boisé dans le cadre de l'organisation d'un fest-deiz le 28 octobre 2018 au profit des résidents des EHPAD Stêr Glas d'Hennebont et La Sapinière d'Inzinzac-Lochrist	78 €
Association Nous Aussi	Prise en charge de la location de la salle du Vallon Boisé dans le cadre de l'organisation d'un fest-deiz le 9 décembre 2018 dont la recette servira à aider de jeunes handicapés intellectuels de l'association à financer un déplacement à leur assemblée générale.	78 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** les dossiers des demandes de subventions exceptionnelles déposés par les associations :

- Les Rives du Blavet en date du 31 janvier 2018,
- L'Association « Nous Aussi » en date du 26 octobre 2018

**Vu** l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 18 octobre 2018,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 03 décembre 2018,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'attribution des aides aux associations citées dans le tableau ci-dessus,
- **DITE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU